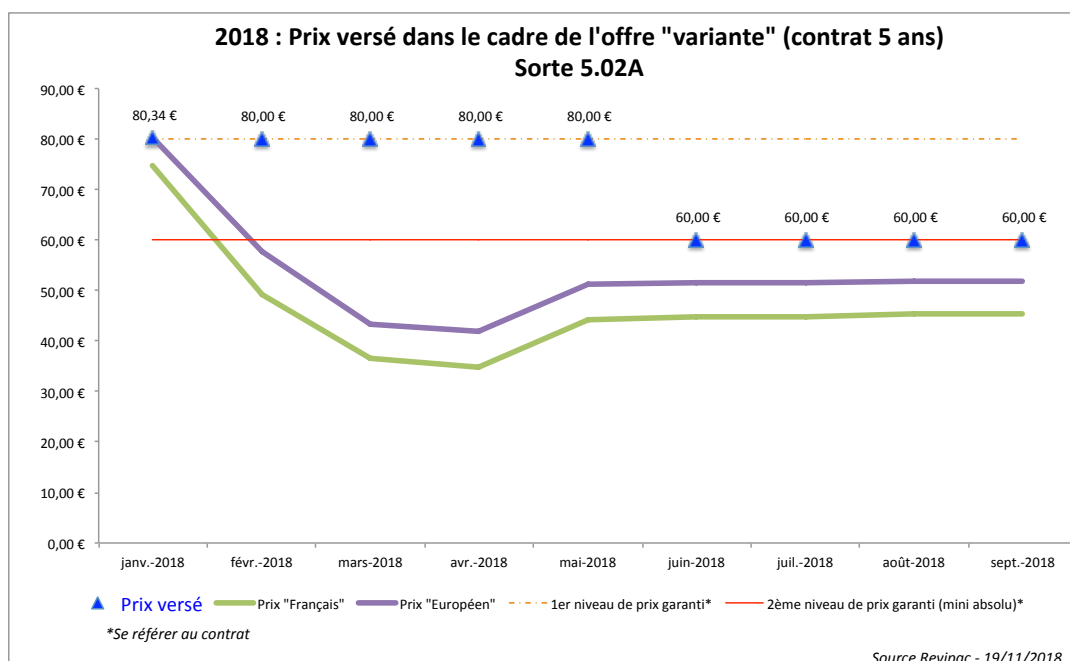
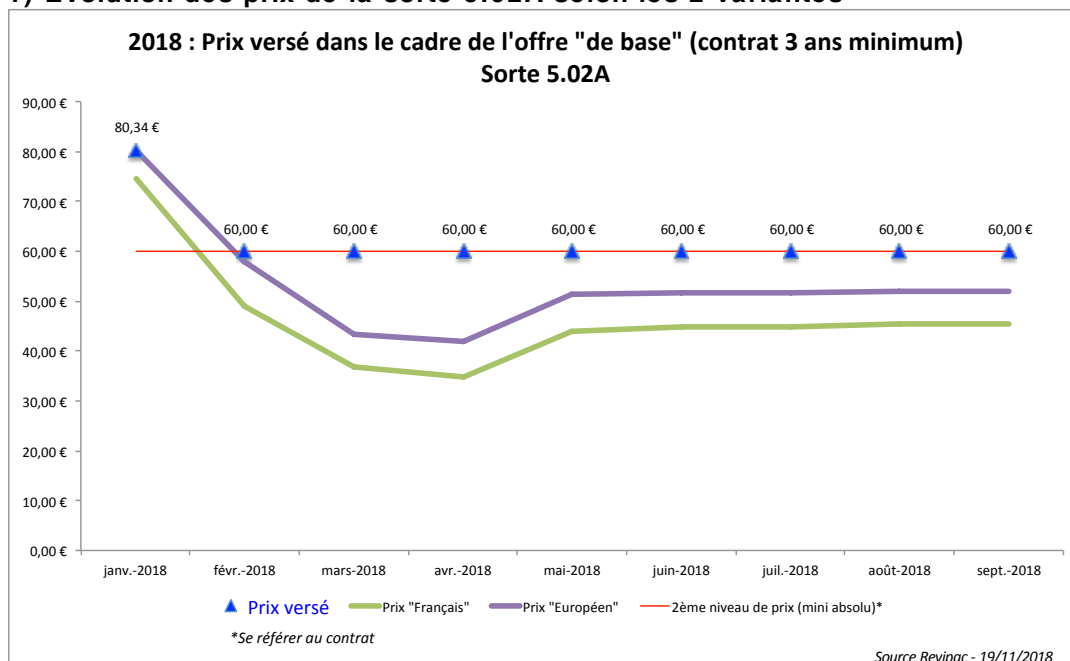


■ **EVOLUTION DES PRIX DE REPRISE DU STANDARD DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU BAREME F (selon les 2 flux et les 2 variantes)**

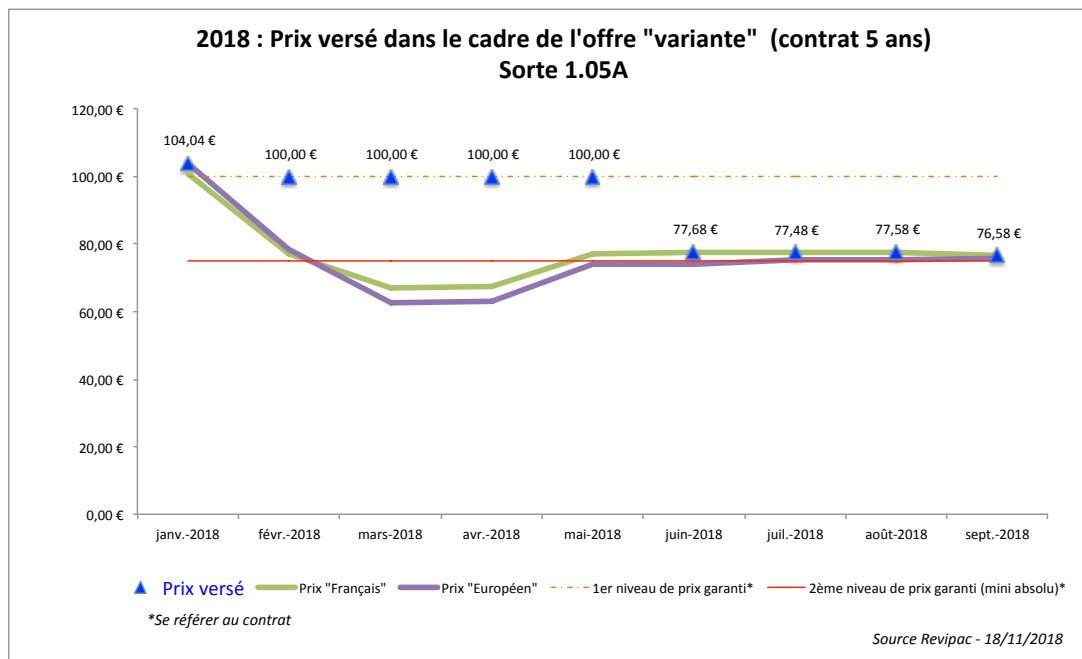
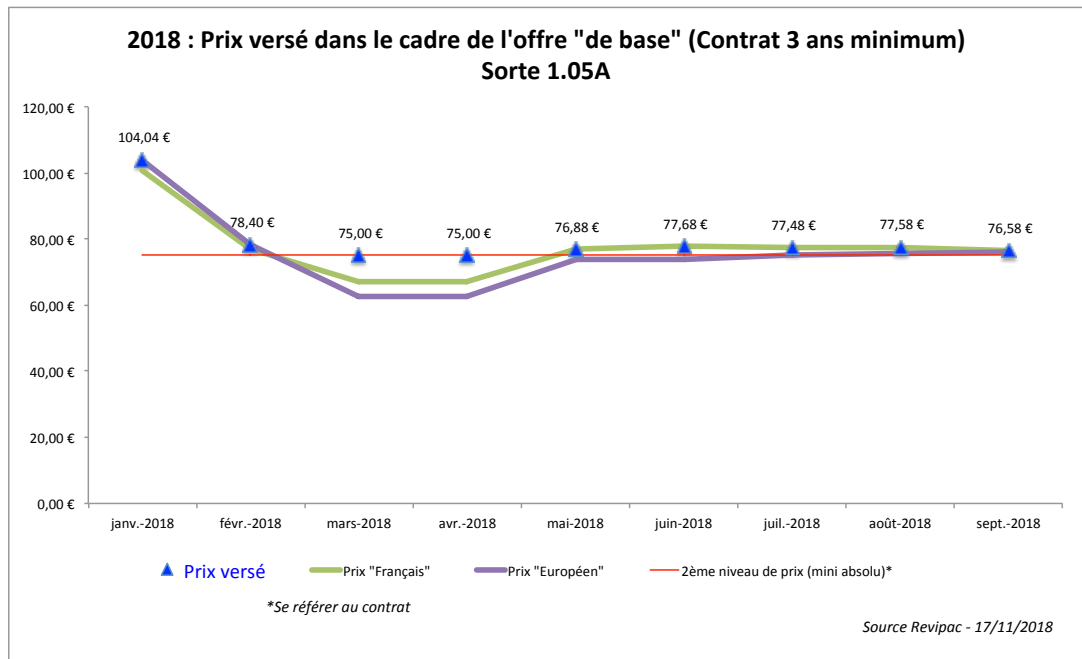
Cette reprise concerne le standard PCNC qui peut, selon les conditions de tri de de la collectivité territoriale, représenter 1 ou 2 flux (5.02A ou 5.02A + 1.05A, cf. contrat de reprise).

POUR MEMOIRE, L'OFFRE DE REPRISE CONCERNE LE STANDARD (1 OU 2 FLUX SELON LE CAS)

1) Evolution des prix de la sorte 5.02A selon les 2 variantes



2) Evolution des prix de la sorte 1.05A selon les 2 variantes



Offre « Variante » :

- Son bénéfice est lié à un engagement contractuel de la collectivité pour la totalité de la durée de l'agrément
- Elle se caractérise par des niveaux de prix minimum départ centre de tri

1^{er} niveau de prix garanti

- 5.02A : 80€/tonne pendant 4 mois (renouvelable*)
- 1.05A : 100 €/tonne pendant 4 mois (renouvelable*)

Le 2^{ème} niveau de prix intervient lorsque la garantie 1^{er} niveau ne s'applique pas. C'est un prix minimum absolu qui vaut pour l'ensemble des contrats (y compris contrats hors variante)

- 5.02A : 60 €/tonne
- 1.05A : 75 €/tonne

*Le droit à la garantie de 4 mois est reconstitué si le prix du marché est supérieur au 1^{er} niveau de prix garanti pendant 4 mois.

Contact : Stéphane ROUSSEL – 01 45 79 88 99
Retrouvez ces informations sur notre site : www.revipac.com